

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 458

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 13

À l'alinéa 49, substituer aux mots :

« elle relève »

les mots :

« relève l'entreprise concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.